



Monsieur le Député Didier BAICHÈRE

Député de la 1^{ère} circonscription des Yvelines

Membre de la Commission des affaires sociales

Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Versailles, 01/03/2022

Communiqué de presse

Lancement du contrat d'engagement jeune :

Trouver sa voie avec un appui personnalisé intensif et financier

En novembre 2021, le Président de la République Emmanuel Macron avait annoncé le lancement d'un Contrat d'Engagement Jeune afin d'aider les jeunes dans leur insertion professionnelle. **Ce dispositif, qui s'inscrit dans la dynamique du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, est inauguré aujourd'hui : les jeunes de moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans formation ni emploi depuis plusieurs mois pourront bénéficier de ce Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) auprès de leur Mission Locale ou de leur agence Pôle emploi.** Cet accompagnement intensif pour construire leur projet professionnel, découvrir des métiers, se former et trouver un emploi est une priorité de la majorité depuis le début du quinquennat.

Les 500 000 jeunes potentiellement concernés, se verront offrir un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions). Plusieurs solutions adaptées seront proposées pendant son parcours : des préparations pour entrer en formation, une formation qualifiante ou préqualifiante dans des filières stratégiques comme la transition écologique, le numérique ou la santé, une mission d'utilité sociale ou encore des mises en situation en emploi.

Ce programme s'accompagne d'une garantie de ressources d'un montant maximal de 500 euros par mois. Cette allocation est différentielle et en plus de la situation financière du jeune, son versement est conditionné au respect par celui-ci des engagements pris dans le cadre de son parcours d'accompagnement (assiduité, participation aux ateliers et activités proposées etc.). Il peut être interrompu si ces engagements ne sont pas tenus.

Dans les Yvelines, 1 jeune 1 solution a permis

- De faciliter l'insertion professionnelle d'environ 26 000 jeunes
- D'orienter et former 13 000 jeunes vers les métiers d'avenir
- D'accompagner 12 000 jeunes éloignés de l'emploi

Après l'obligation de formation des 16/18 ans, le CEJ est une nouvelle réponse opérationnelle pour les jeunes les plus éloignés de la formation et de l'emploi.

Pour plus d'informations, il suffit de se rendre sur le site internet du plan #1jeune1solution : <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Didier Baichère, Député des Yvelines (78)

didier.baichere@assemblee-nationale.fr